

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-781

présenté par

M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu, Mme Le Pen et M. Pajot

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Action extérieure de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes | + | - |
|--|------------|------------|
| Action de la France en Europe et dans le monde | 10 000 000 | 0 |
| Diplomatie culturelle et d'influence | 0 | 5 000 000 |
| Français à l'étranger et affaires consulaires | 0 | 5 000 000 |
| TOTAUX | 10 000 000 | 10 000 000 |
| SOLDE | 0 | |

EXPOSÉ SOMMAIRE

La lutte contre les passeurs doit être l'une des priorités de la coopération avec de nombreux états, en particulier ceux du pourtour de la méditerranée. Elle doit donc être intégrée clairement aux objectifs de l'action Coopération de sécurité et de défense. C'est symboliquement important.

Cet amendement :

- flèche 10 millions d'euros de crédits de paiement supplémentaires et créé une nouvelle ligne « Lutte contre les passeurs » du programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde » ;
- et réduit de 5 millions d'euros les crédits de paiement de l'action « Dépenses du personnel concourant au programme » diplomatie culturelle et d'influence« du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence » et de 5 millions d'euros l'action « Instruction des demandes de Visa » des crédits de paiement du programme 151 « Français à l'étranger et affaires consulaires ».